

Création d'une ASL

Documents constitutifs du dossier :

Statut de l'ASL

Ce document fondamental définit l'objet, les règles de fonctionnement et les droits et obligations des membres

Procès-verbal de l'assemblée constitutive

Il atteste de la création de l'ASL et de l'élection de ses premiers dirigeants

Liste des propriétaires membres

Un état nominatif de tous les propriétaires adhérents à l'ASL

Plan parcellaire

Un document cartographique délimitant le périmètre d'action de l'ASL

Déclaration d'existence

Un formulaire à soumettre à la préfecture pour officialiser la création de l'ASL

Les étapes à suivre :

ETAPE 1



Rédaction des statuts

ETAPE 2



Convocation de l'assemblée constitutive

ETAPE 3



Tenue de l'assemblée constitutive

ETAPE 4



Déclaration en préfecture

ETAPE 5



Publication d'un extrait des statuts

ETAPE 6



Immatriculation

AVANTAGES

AUTONOMIE DE GESTION

Les propriétaires ont un contrôle direct sur les décisions concernant leurs biens communs

FLEXIBILITÉ

Les règles de fonctionnement peuvent être adaptées aux besoins spécifiques du groupe

PERSONNALITÉ JURIDIQUE

L'ASL peut agir en son nom propre, facilitant les démarches administratives et juridiques

MUTUALISATION DES COÛTS

Les dépenses sont réparties équitablement entre les membres

VALORISATION DU PATRIMOINE

Une bonne gestion des espaces communs peut augmenter la valeur des propriétés individuelles

INCONVENIENTS

RESPONSABILITÉ ACCRUE

Les membres de l'ASL sont directement impliqués dans la gestion, ce qui peut être chronophage

RISQUE DE CONFLITS

Les désaccords entre propriétaires peuvent parfois être difficiles à résoudre

OBLIGATIONS LÉGALES

L'ASL peut agir en son nom propre, facilitant les démarches administratives et juridiques

COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Bien que mutualisés, ces coûts peuvent représenter une charge non négligeable pour les propriétaires